

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet OEm Case Equipment Parts	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0125-15TL14/B	Date 2015-04-30
Client Reference No. - N° de référence du client W0125-15-TL14	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-690-6591
File No. - N° de dossier KIN-4-42205 (690)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-05-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rider, Kim (Buyer)	Buyer Id - Id de l'acheteur kin690
Telephone No. - N° de téléphone (613)449-4531 ()	FAX No. - N° de FAX (613)545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE RCEME FLT PARTS SECTION 7 WINNIPEG AVE BLDG605 ASTRA Ontario K0K3W0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0125-15TL14/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-4-42205

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin690

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0125-15-TL14

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMERO W0125-15TL14/A, DATEE DU 17 MARS 2015, DONT LA DATE DE CLOTURE ETAIT LE 27 AVRIL 2015 A 2 :00PM.	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.2 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	6
5.1. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	7
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
A. OFFRE À COMMANDES	7
6.1 OFFRE.....	7
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.3.2 OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	9
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	9
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	9
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 ATTESTATIONS.....	10
6.12 LOIS APPLICABLES	10
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 BESOIN.....	10
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	10
6.4 PAIEMENT	10
6.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	11
6.7 ASSURANCES.....	11
ANNEXE A	12
BESOIN	12

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-15TL14/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W0125-15-TL14

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin690
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
KIN-4-42205

ANNEXE « B » 13

BASE DE PAIEMENT 13

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent Besoin, la Base de paiement, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro w0125-15TL14/A, datée du 17 mars 2015, dont la date de clôture était le 27 avril 2015 à 2 :00pm.

1.2 Sommaire

Fournir des pièces d'équipementier pour de l'équipement Case. L'escadrille du Corps royal canadien des ingénieurs électriciens et mécaniciens de la Base des Forces canadiennes (BFC) Trenton de Trenton, en Ontario (Canada), a besoin que ces pièces lui soient fournies comme et lorsque demandé.

Durée de l'offre à commandes : de la date d'émission au 31 mai 2017.

conformément à l'article 01 des instructions uniformisées [2006](#) des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section [4.21](#) du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce , de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

1.2 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (i2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-15TL14/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W0125-15-TL14

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin690
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
KIN-4-42205

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (1 copie papier)

Section II: attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement »). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens (la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont exclues) selon les Incoterms 2000, rendu droits acquittés (DDP) à la BFC Trenton. Les taxes d'accise et les droits de douane canadiens sont inclus.

4.1.3 Critères d'évaluation financière obligatoires

- 1) Le soumissionnaire doit remplir et présenter l'annexe B – Base de paiement, en dollars canadiens, avec sa soumission.
- 2) Le prix de tous les articles indiqués doit être fourni.

4.1.4.

Le prix unitaire proposé par le soumissionnaire sera multiplié par l'utilisation prévue pour établir le prix calculé. La somme du prix calculé pour les années 1 et 2 donnera le prix évalué proposé par le soumissionnaire.

Clause du Guide des CCUA M0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1

Clause du *Guide des CCUA (M0069T)* (2007-05-25), (Méthode de sélection)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une

offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées [2006](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe B.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0125-15TL14/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

W0125-15-TL14

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin690

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

KIN-4-42205

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « _____ ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

(Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du date d'émission au 31 mai 2017.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : _____

Titre : _____

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-15TL14/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W0125-15-TL14

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin690
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
KIN-4-42205

Courriel : _____

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Telephone # _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : _____.

6.7 Procédures pour les commandes

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, etc.*

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;

- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-09-25) Conditions générales
- e) l'Annexe A, Besoin
- f) l'Annexe B, Base de paiement
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ .

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014-09-25) conditions générales ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0125-15TL14/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

W0125-15-TL14

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin690

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

KIN-4-42205

(a) la base de paiement qui figure à l'annexe «B» ci-jointe, sera utilisée pour établir le prix de toute commande subséquente passée aux termes de la présente offre à commandes.

(b) À la condition que l'offrant respecte toutes ses obligations au titre de la commande subséquente, le prix ferme stipulé dans la commande subséquente lui sera payé, calculé conformément à l'annexe«B», taxe sur les produits et services(TPS) ou taxe de vente harmonisée(TVH) en sus, le cas échéant.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.5 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.5.1 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.6 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.7 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-15TL14/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
W0125-15-TL14

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin690
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
KIN-4-42205

ANNEXE A

BESOIN

Le fournisseur doit fournir des pièces d'équipementier pour de l'équipement Case tel que demandé par l'escadrille du Corps royal canadien des ingénieurs électriciens et mécaniciens.

La signature d'un bordereau de livraison ne doit pas être interprétée comme l'acceptation de la qualité ou de l'état des produits.

L'escadrille du Corps royal canadien des ingénieurs électriciens et mécaniciens se réserve le droit de rejeter et de renvoyer tout produit, après inspection finale, qui ne respecte pas les spécifications, sans frais pour l'escadrille.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

	Numéro de pièce	Description de pièce	UNITÉ DE DISTRIBUTION	Utilisation prévue 1 ^{re} année	Prix unitaire	Utilisation prévue 2 ^e année	Prix unitaire
1.	2852033	JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DE COUVERCLE DE SOUPE	CHACUN	2		2	
2.	8603088	CLAPET DE FREIN	CHACUN	1		1	
3.	8603563	ROULEMENT À ROULEAUX	CHACUN	2		2	
4.	8603577	ANNEAU	CHACUN	3		3	
5.	8603579	ANNEAU	CHACUN	3		3	
6.	8603630	ÉTRIER DE FREIN DE STATIONNEMENT	CHACUN	2		2	
7.	8603631	TROUSSE DE PLAQUETTES DE FREIN	TROUSSE	1		1	
8.	8604506	ROBINET ÉLECTROMAGNÉTIQUE	CHACUN	1		1	
9.	8604542	ÉLECTROVANNE-PILOTE	CHACUNE	1		1	
10.	8604575	TROUSSE DE JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ	TROUSSE	1		1	
11.	8604578	ROBINET HYDRAULIQUE	CHACUN	2		2	
12.	8604579	PISTON	CHACUN	1		1	
13.	8604580	RESSORT	CHACUN	2		2	
14.	8604582	DISPOSITIF DE RETENUE	CHACUN	2		2	
15.	8604583	RESSORT	CHACUN	2		2	
16.	8604736	JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DE PORTE	CHACUN	1		1	
17.	8604766	ROBINET	CHACUN	1		1	
18.	8604789	TROUSSE DE JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ	TROUSSE	1		1	
19.	8604790	TROUSSE DE JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ	TROUSSE	1		1	

	Numéro de pièce	Description de pièce	UNITÉ DE DISTRIBUTION	Utilisation prévue 1 ^{re} année	Prix unitaire	Utilisation prévue 2 ^e année	Prix unitaire
20.	8604798	TROUSSE	TROUSSE	1		1	
21.	8604801	TROUSSE DE JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ	TROUSSE	1		1	
22.	8605314	JOINT D'ÉTANCHÉITÉ	CHACUN	3		3	
23.	8605315	JOINT D'ÉTANCHÉITÉ	CHACUN	3		3	
24.	8605764	FLEXIBLE DE FREIN AVANT DE 2 639 MM	ENSEMBLE	2		2	
25.	8771537	PLAQUETTES DE FREIN DE STATIONNEMENT	JEU	1		1	
26.	24903730	ROULEMENT À ROULEAUX	CHACUN	2		2	
27.	47405954	BRAS D'ESSUIE-GLACE	CHACUN	1		1	
28.	47405956	BALAI D'ESSUIE-GLACE	CHACUN	1		1	
29.	72117025	TROUSSE DE JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ	TROUSSE	1		1	
30.	76082190	AMORTISSEUR	CHACUN	1		1	
31.	76082247	CANALISATION DE 1 117 MM ENTRE LE ROBINET DE FREIN ET LE RÉSERVOIR	ENSEMBLE	2		2	
32.	76082327	TUYAU DE VIDANGE DE 480 MM	ENSEMBLE	2		2	
33.	76082746	JAUGE DE RÉSERVOIR HYDRAULIQUE	CHACUNE	1		1	
34.	76082780	CANALISATION	ENSEMBLE	1		1	
35.	76082810	FLEXIBLE DE FREIN ARRIÈRE DE 1 889 MM	ENSEMBLE	3		3	
36.	76082820	CANALISATION	ENSEMBLE	1		1	
37.	84150634	JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DE MOYEU CASE	CHACUN	1		1	
38.	84169482	CHAUFFE-BATTERIE	CHACUN	2		2	
39.	84177015	MANOCONTACT	CHACUN	3		3	
40.	84355350	JOINT UNIVERSEL	CHACUN	1		1	
41.	86000540	INTERRUPTEUR	CHACUN	2		2	
42.	86982450	COURROIE TRAPÉZOÏDALE DE VENTILATEUR	CHACUNE	3		3	
43.	86984044	CANALISATION	ENSEMBLE	1		1	
44.	87301185	ÉCHELONS	CHACUN	5		5	
45.	87314314	ROULEMENT PORTEUR	CHACUN	2		2	

	Numéro de pièce	Description de pièce	UNITÉ DE DISTRIBUTION	Utilisation prévue 1 ^{re} année	Prix unitaire	Utilisation prévue 2 ^e année	Prix unitaire
46.	87319295	BALAI D'ESSUIE-GLACE	CHACUN	1		1	
47.	87326912	TENDEUR DE COURROIE	CHACUN	1		1	
48.	87403305	CANALISATION	ENSEMBLE	1		1	
49.	87404944	FEU ARRIÈRE GAUCHE/DROIT	CHACUN	1		1	
50.	87426773	MOTEUR D'ENTRAÎNEMENT	CHACUN	1		1	
51.	87427292	CANALISATION	ENSEMBLE	1		1	
52.	87453067	POMPE HYDRAULIQUE	CHACUNE	1		1	
53.	87588091	COURROIE DE VENTILATEUR	CHACUNE	2		2	
54.	87683001	FILTRE À AIR SECONDAIRE	CHACUN	3		3	
55.	103653A1	DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE	ENSEMBLE	15		15	
56.	114980A1	VÉRIN DE CAPOT	CHACUN	2		2	
57.	122674A1	DENTS DE GODET	CHACUNE	14		14	
58.	1283403C1	RÉTROVISEUR	CHACUN	1		1	
59.	133716A1	INTERRUPTEUR	CHACUN	1		1	
60.	139768A1	FILTRE DE CABINE	CHACUN	2		2	
61.	176553A1	TIGES	CHACUNE	20		20	
62.	1964860C1	ALTERNATEUR	CHACUN	2		2	
63.	1987555C1	INTERRUPTEUR DE COMMANDE DES CLIGNOTANTS	CHACUN	1		1	
64.	1994716C1	INTERRUPTEUR DE COMMANDE DES PHARES	CHACUN	2		2	
65.	226107A3	COLONNE DE DIRECTION	CHACUNE	1		1	
66.	229398A2	BUSE DE RADIATEUR	CHACUNE	1		1	
67.	229488A1	DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE	ENSEMBLE	5		5	
68.	233795A1	TIGES	CHACUNE	18		18	
69.	235417A2	ÉVENT DE DÉTENTE	CHACUN	1		1	
70.	238270A1	LEVIER	ENSEMBLE	1		1	
71.	247877A1	JOINT D'ÉTANCHÉITÉ	CHACUN	4		4	
72.	253740A1	CANALISATION	ENSEMBLE	1		1	
73.	254810A1	DENTS	CHACUNE	12		12	
74.	255659A1	CANALISATION	ENSEMBLE	2		2	
75.	295151A1	JOINT D'ÉTANCHÉITÉ	CHACUN	2		2	

	Numéro de pièce	Description de pièce	UNITÉ DE DISTRIBUTION	Utilisation prévue 1 ^{re} année	Prix unitaire	Utilisation prévue 2 ^e année	Prix unitaire
76.	30014A1	FILTRE DE CABINE	CHACUN	4		4	
77.	302472A1	CANALISATION	ENSEMBLE	1		1	
78.	307188A1	BAGUE D127168 DE 45 MM DE DIAM. INT. SUR 90 MM	CHACUNE	2		2	
79.	317171A1	LEVIER	CHACUN	1		1	
80.	326951A1	SECTION CENTRALE DU PARE-BRISE	CHACUNE	3		3	
81.	330014A1	FILTRE DE CABINE	CHACUN	4		4	
82.	360157A1	SOUFFLANTE DE CHAUFFAGE	ENSEMBLE	3		3	
83.	361456A1	RESSORTS DE CAPOT	CHACUN	2		2	
84.	366176A2	LOQUET	CHACUN	1		1	
85.	368056A1	PHARE	ENSEMBLE	2		2	
86.	376798A1	CANALISATION DE DIRECTION	ENSEMBLE	1		1	
87.	379428A1	CANALISATION	ENSEMBLE	2		2	
88.	380583A2	TIGE	CHACUNE	2		2	
89.	380602A1	BAGUE	CHACUNE	2		2	
90.	383533A3	RÉSERVOIR À CARBURANT	CHACUN	1		1	
91.	386267A1	FLEXIBLE DE FREIN SOUS PRESSION DE 3 269 MM	ENSEMBLE	2		2	
92.	386268A1	FLEXIBLE D'ACCUMULATEUR DE 448 MM	ENSEMBLE	2		2	
93.	386270A2	CANALISATION DE 985 MM	ENSEMBLE	2		2	
94.	387207A1	CANALISATION	ENSEMBLE	2		2	
95.	398767A1	RESSORT DE CAPOT	CHACUN	2		2	
96.	403571A1	JOINT UNIVERSEL	CHACUN	1		1	
97.	410610A1	POMPE DE FREIN HYDRAULIQUE	CHACUNE	1		1	
98.	411449A1	CLAPET DE NON-RETOUR	CHACUN	2		2	
99.	414195A1	FLEXIBLE DE FREIN DE STATIONNEMENT DE 731 MM	ENSEMBLE	2		2	
100.	419792A2	CAPTEUR DE NIVEAU DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	CHACUN	2		2	
101.	434971A2	CANALISATION DE 1 406 MM RELIANT LA POMPE ET L'ACCUMULATEUR	ENSEMBLE	2		2	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-15TL14/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W0125-15-TL14

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin690
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
KIN-4-42205

Numéro de pièce	Description de pièce	UNITÉ DE DISTRIBUTION	Utilisation prévue 1 ^{re} année	Prix unitaire	Utilisation prévue 2 ^e année	Prix unitaire

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-15TL14/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W0125-15-TL14

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin690
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
KIN-4-42205

Base de prix B

Les listes de prix/le catalogue actuel du fournisseur doivent être donnés au destinataire sur demande.
Le rabais accordé sur les listes de prix/le catalogue du fournisseur s'applique aux pièces supplémentaires non incluses dans la base de prix A. Ce rabais doit être à destination franco bord.
Les pièces de remplacement d'équipementier qui pourraient être nécessaires (sauf les pièces gratuites) et qui ne sont pas énumérées dans la base de prix A seront fournies au prix donné dans les listes de prix/le catalogue du fournisseur.

Valeur estimée par an : 5 500,00 \$.

Prix unitaires fermes au prix coté du fournisseur.

Moins un rabais de ____% la première année, moins un rabais de ____% la deuxième année.